

Initiatives ministérielles

Si les gens d'en face veulent parler de changement de points de vue, on peut en parler. Rappelez-vous quand ils se sont insurgés contre le dernier gouvernement conservateur pour les fustiger d'apporter des coupures au Régime d'assurance-chômage. Les citoyens ne sont pas dupes. Ces gens qui ont, en quelque sorte, «blasté» le gouvernement conservateur pour les changements qu'il voulait apporter au Régime d'assurance-chômage, ont été les premiers, dès leur arrivée au pouvoir, à faire deux fois pire que ce qui avait été fait par le précédent gouvernement.

Avant de consentir à l'ajournement de cette séance, rappelons-nous comment ces gens-là se sont débattus pour protéger le logement social au Canada. Et maintenant qu'ils sont au gouvernement, ils ont coupé tout ce qu'il y a d'argent pour le logement social au Canada. Voilà les gens devant qui on doit siéger aujourd'hui.

Je vous rappellerai et on se rappellera et les travailleurs de tout le Canada et ceux du Québec se rappelleront de la ministre du Travail, et de ce gouvernement qui a imposé quatre motions spéciales pour suspendre les règles normales du Parlement, et je les énumère: mercredi 22 mars 1995, motion d'attribution de temps limitant à une heure le débat en deuxième lecture. Pour ceux qui nous écoutent, un débat en deuxième lecture est l'étude du principe d'un projet de loi.

• (1440)

Quand on s'apprête, à la suite d'un rapport de conciliateur, à changer les règles du jeu dans le domaine des relations de travail, il nous apparaît que d'empêcher le Parlement de parler au moins pendant quelques heures du principe même de ce projet de loi est pour le moins audacieux. Une heure seulement pour discuter du principe du projet de loi.

En deuxième lieu, toujours le mercredi 22 mars, une deuxième motion d'attribution de temps, ce qui ne s'était jamais vu dans le Parlement canadien, une attribution de temps limitant le travail du comité à quatre heures. Pourquoi? Pourquoi n'a-t-on pas accepté que le comité puisse, pendant quelques heures, discuter de l'ensemble du projet de loi? On l'a limité à quatre heures, obligeant le comité à terminer ses travaux à 21 heures, alors qu'il aurait très bien pu travailler jusqu'à 22 ou 23 heures.

C'est la plus belle preuve que le gouvernement et la ministre du Travail n'ont jamais voulu entendre, d'aucune façon, les commentaires que l'opposition avait à leur soumettre.

Le jeudi 23 mars, et il faut le faire, avant même que ne commencent les travaux de cette Chambre, sans qu'aucune discussion n'ait lieu entre le gouvernement et le bureau du leader parlementaire de l'opposition, sans qu'aucune négociation n'ait eu lieu, le jeudi 23 mars, à 10 heures du matin, le gouvernement décidait, en déposant une motion particulière ici en cette Chambre, que nous siégerions samedi et dimanche. Ce n'est pas l'opposition qui a décidé, jeudi matin, que nous siégerions samedi et dimanche. C'est à la demande du gouvernement, et c'est écrit dans les procès-verbaux de la Chambre.

Une quatrième motion d'attribution de temps, le samedi 26 mars, limitait à trois heures les travaux de la Chambre, encore une fois. Comment, le plus sérieusement du monde, peut-on vouloir fouler aux pieds les droits des travailleurs? Comment

peut-on vouloir ne pas écouter un instant ce que des représentants légitimement élus veulent faire valoir au gouvernement? En aucun temps, il est bon de le dire, l'opposition n'a-t-elle opposé de résistance outre les règles parlementaires. Nous n'avons que refusé de suspendre les règles parlementaires. Nous avons souhaité que le débat se déroule de la manière dont se déroulent la plupart, sinon tous les débats dans ce Parlement, c'est-à-dire par un processus normal de discussion.

En aucun temps n'ai-je donné quelque indication que ce soit, que ce soit aux gens d'en face, que ce soit aux gens de la presse ou sur les ondes des médias, jamais je n'ai donné d'indication que nous voulions faire un filibuster à l'égard de ce projet de loi. Au contraire, j'ai toujours rappelé au gouvernement, aux citoyens, que l'opposition, de façon responsable et dans le respect des règles parlementaires, était consciente qu'il nous fallait arriver à un règlement rapide du conflit du rail pour éviter les problèmes économiques qui pouvaient être conséquents avec un conflit trop long.

Sans qu'il n'y ait quelque indication de vouloir prolonger les travaux, sans qu'il n'y ait quelque indication que nous voulions faire en sorte que le projet de loi soit reporté à plus tard, le gouvernement a décidé de déposer pas moins de quatre motions exceptionnelles, dont l'une, je le rappelle, proposait de siéger samedi et dimanche.

J'ai été étonné. J'ai été déçu hier, lorsque j'ai vu l'honorable whip du gouvernement annoncer que c'était quelque chose d'inhabituel et d'incorrect, de siéger un samedi et un dimanche, et qu'on ne devrait pas le faire, parce que cela coûtait 17 000 \$ l'heure pour faire fonctionner le Parlement, ou un peu plus le dimanche. Comme si la démocratie au Canada ne souffrait pas que ce Parlement doive opérer aussi longtemps qu'il le souhaite, aussi longtemps qu'il est nécessaire qu'il opère pour régler les problèmes auxquels les citoyens de ce pays sont confrontés.

C'est absolument inacceptable qu'on ramène un débat qui traite d'un point aussi fondamental que le droit de grève ou le droit des travailleurs à se faire entendre dans un débat, ramener cela à une question de X milliers de dollars l'heure.

• (1445)

Pour sa part, la vice-première ministre a traité les députés de l'opposition—il faut le faire—d'imbéciles parce qu'on discutait du droit des travailleurs. Je n'ai jamais vu cela. C'est la première fois, en huit ans et demi de parlementarisme, que je vois une vice-première ministre s'abaisser à l'injure pour qualifier l'attitude de l'opposition qui n'a jamais fait d'obstruction systématique, qui a simplement voulu faire en sorte que nous respections les règles du Parlement ou même les règles qui nous étaient imposées par l'autre côté.

M. Loubier: L'injure est l'arme des peuples.

M. Gauthier: Avant de consentir à ce que la Chambre soit ajournée, j'aimerais simplement vous rappeler et rappeler à la population qu'au cours du débat dans ce dossier, parce que la ministre du Travail n'a voulu faire la moindre petite concession permettant aux travailleurs non pas de mettre le croc dans le transport ferroviaire mais de retourner au travail et de se faire entendre, alors que même le conciliateur l'admettait, ils n'ont même pas pu se faire entendre.